

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 septembre 2025.

Date et heure de la séance : 24 septembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Florian CATINOT procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY – Mme Adrienne LIBIOL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY- Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Présidente de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/09/24/002

OBJET : Délibération portant modification à l'intitulé des tarifs des services de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Dans le cadre de la déclaration de la pause méridienne auprès des services de l'État (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports – S.D.J.E.S.) et de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), il est nécessaire pour la collectivité de revoir l'intitulé de la grille tarifaire. En effet, les financements octroyés dans ce cadre concernent à la fois la partie restauration (prise de repas) et la partie pause méridienne (temps d'animation). Ces éléments doivent être clairement indiqués au niveau des tarifs.

Il est à noter que ce point, présenté à la commission « affaires scolaires, politique jeunesse » au cours de sa séance du 15 septembre 2025, a reçu un avis favorable.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de :

- Modifier l'intitulé de la grille « Restauration scolaire » en « Restauration scolaire et pause méridienne ».

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

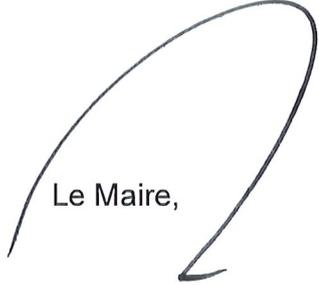
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.